



## Communiqué de presse

vendredi 13 janvier

### Projet Smart Salmon - Plouisy

--0--

A la suite des dépôts de permis de construire auprès de la Mairie de Plouisy et de demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat, la Fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique reste circonspecte sur les éléments présentés en préambule des dépôts réalisés par la société Smart Salmon et notamment sur la consommation en eau et sur les risques liés aux effluents de l'installation. A ce stade les présentations publiques, réalisées par les porteurs du projet, laissent planer un sérieux doute sur l'innocuité de cette installation vis-à-vis des milieux aquatiques et de leurs peuplements.

### Position de la Fédération

Dans le cadre du projet d'usine « onshore » d'élevage et de transformation de saumons porté par le groupe norvégien Smart Salmon, via sa holding française, sur le territoire de Plouisy - Guingamp Paimpol Agglomération, la Fédération des Côtes d'Armor pour le Pêche et le Protection du Milieu Aquatique tient à rappeler la position qui est la sienne sur ce dossier :

La Fédération départementale restera très attentive aux documents officiels et, dans tous les cas, aux impacts environnementaux préjudiciables au milieu aquatique et qui pourraient porter atteinte aux activités qu'elle représente.

Pour faire valoir cette position, la Fédération usera de tous les moyens mis à sa disposition, et ce dans le respect des valeurs républicaines et des missions qui lui sont confiées.

### Moyens d'action

#### Instances consultatives

Agréée au titre de la protection de l'environnement (art L 141-1 du code de l'environnement), la Fédération est désignée pour participer au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives et notamment du **Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires (CODERST)**<sup>1</sup> ; du **Bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Argoat Trégor Goëlle (SAGE ATG)**<sup>2</sup>. La Fédération tient à souligner qu'elle manifestera son opposition à tout projet, présenté dans lesdites instances, qui irait à l'encontre de la protection du milieu aquatique et à la pratique du loisir pêche.

#### Consultations publiques

La Fédération des Côtes d'Armor pour le Pêche et le Protection du Milieu Aquatique fera connaitre autant que nécessaire sa position sur le projet lors des consultations publiques liées au projet.

<sup>1</sup> Le CODERST, Présidé par Le préfet, concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

<sup>2</sup> Le SAGE ATG est l'instrument de planification de la politique de l'eau au niveau des bassins versants : Trieux, Leff, Jaudy, Guindy, Bizien et ruisseaux côtiers de Perros-Guirec à Plouha. Il constitue un des outils mis à la disposition des acteurs locaux pour atteindre les objectifs de qualité des eaux et des milieux aquatiques. Il précise localement les objectifs de qualité, de quantité et de préservation des milieux et se décline dans des documents ayant une portée juridique. Les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) et les ICPE Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont soumises à un rapport de conformité avec le SAGE.



## Actions en justice

La Fédération Départementale des Côtes d'Armor pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique portera son combat sur le terrain juridique et s'opposera, seule ou avec d'autres associations agréées au titre de l'environnement, audit projet, et ce si elle juge qu'il s'avère néfaste pour l'environnement aquatique et la ressource en eau de notre territoire.

### Contact presse :

- **M. Maurice Lebranchu, Président – Tél. : 06 71 31 70 35 – [president@federationpeche22.fr](mailto:president@federationpeche22.fr)**
- **M. Frédérick Bousquié, Directeur – Tél. : 06 76 42 32 60 – [direction@federationpeche22.fr](mailto:direction@federationpeche22.fr)**